

**RESF**

# Scolarisation des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers

Pour les jeunes, mineurs ou majeurs, qui arrivent en France seuls, la question de la scolarisation se pose de façon particulièrement cruciale car de nombreux obstacles se présentent à eux malgré les dispositions du droit international et la réglementation française en matière de protection de l'enfance.

Face à un nombre croissant de jeunes non scolarisés, RESF et la FSU ont longuement rencontré cette année les responsables du rectorat. L'engagement a été pris de faciliter au mieux les démarches pour les mineurs (mais comment faire avec la fermeture programmée des CIO?).

Bien que la loi ne l'impose pas, l'administration a tendance à exiger la preuve de la minorité des jeunes avant de les inscrire

dans un établissement. C'est encore plus difficile pour les jeunes majeurs sans papiers alors que l'éducation et l'accès au diplôme sont la clé d'une intégration réussie.

Confrontés à de très gros obstacles à la dernière rentrée, Ahmadou et Stéphane, par exemple, qui ont actuellement 18 ans, ont obtenu un titre de séjour et un hébergement et ils ont réussi leur année scolaire grâce au soutien déterminé de militants RESF. L'avenir n'est plus pour eux une source d'angoisse perpétuelle.

Aujourd'hui Souleymane, 16 ans, Mamadou, 17 ans et Charlène, 19 ans, ont besoin de RESF et ils ne sont certainement pas les seuls. ■

**Marilyn Shirley**